

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le huit mars, à dix-huit heures et quatre minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Logrian-Florian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 Mars 2023

Date d'affichage : le 2 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 44

Votants : 44 + 4 = 48

Votants par procuration : 4

Absents excusés : 6

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. CAUVIN Bernard, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM. BARON Jérôme, WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José

Procurations :

Mme BARBIER Mireille à M. CATHALA Serge

M. OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph

M. VIALA Christian à M. CAUVIN Bernard

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Absents excusés: M. ZUCCONI Jean-Pierre, Mme AUBERT Martine, MM. FIORENZANO Johan, HERNANDEZ Frédéric, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane.

Absents : MM. BRESSET Cyrille, SIPEIRE Jacky, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. Jacques DAUTHEVILLE

Début de séance : 18h04

Délibération n°028/2023 : Vote du compte de gestion 2022 de la ZAC des Batailles 2 à St Hippolyte du Fort

Fabien CRUVEILLER rappelle que les opérations de l'exercice 2022 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022), suite à la création du budget au 25/05/2022, admettent les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Président qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	8 114.00 €	8 114.00 €
RECETTES	0.00 €	38 114.00 €
RESULTATS GLOBAUX	- 8 114.00€	+ 30 000.00 €

Cyril MOH propose de passer au vote

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Elodie HERNANDEZ, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la ZAC des Batailles 2 à St Hippolyte du Fort du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	8 114.00 €	8 114.00 €
RECETTES	0.00 €	38 114.00 €
RESULTATS GLOBAUX	- 8 114.00€	+ 30 000.00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président de séance

Cyril MOH

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2023

Application agréée E-legalite.com